SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE

Bilan 2020

et

Perspectives 2021

Faire revivre hier : une passion d'aujourd'hui

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Carte d'identité

2020

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.
SIRET 510 315 039 00014 – APE 9499Z – Ancienne référence en préfecture : 772010631
Nouvelle référence en préfecture : W772000781
Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25 octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).
Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,
77820 Le Châtelet-en-Brie
(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association
(Élu par l'assemblée générale du **22 février 2020** et la réunion du bureau en date du **25 février 2020**) :

. Jean-Claude RADIGON	Président
. Jacky BREUILLÉ	Secrétaire
. Jean-Jacques PIPAUD	Trésorier
. Jean-Jacques BRISEDOU	Membre
. Paul André MARY	Membre
. Jean-Michel REFIN	Membre
. Patricia PILLEUL-MARY	Membre

Rapporteurs aux comptes : Isabelle Bécel et Laurent Régnier
Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie
Assurances : SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet : www.shcb77.fr
Mail : shcb77@orange.fr

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Compte rendu 2020
et perspectives 2021

RAPPORT MORAL 2020

En 2020, lors de notre assemblée générale du 22 février, je vous disais que « le fonctionnement normal de notre association était de rechercher et étudier l'histoire du Châtelet-en-Brie ». Peut-on dire qu'en 2020 nous avons eu un fonctionnement normal ?

Un virus nommé COVID 19 s'est invité partout dans le monde à toutes les réunions, activités professionnelles ou associatives, dans les sphères familiales et même jusqu'au sommet des Etats. Quels que soient les continents, les religions, les couleurs, les partis politiques, ce virus n'a pas fait de différences.

Alors vous me pardonnerez la brièveté de ce rapport sur les activités de l'année écoulée.

Le 8 janvier 2020, 4 personnes de la commune de Bois-le-Roi sont venues visiter nos locaux mais également se renseigner sur notre organisation. Ils souhaitent en effet créer une association d'histoire sur Bois-le-Roi, commune au riche passé historique.

Dès le 21 janvier 2020 le groupe "archives communales" a pu effectuer la visite des archives départementales. Nous avons été reçus par le Responsable du service des archives notariales, communales et intercommunales, M Toni Caporale. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de la différence entre les archives d'une commune et celles d'un département. La taille des rayonnages est sensiblement différente.

Début août nous avons prêté des éléments de notre exposition sur la libération du Châtelet-en-Brie le 26 août 1944, à notre ami Claude. Madame le maire de Sivry Courtry nouvellement élue, avait souhaité marquer l'événement en exposant une petite rétrospective des événements. Claude s'est chargé de la mise en scène.

Le 1 octobre 2020 a eu lieu la rencontre annuelle aux archives départementales avec les associations d'histoire et de généalogie sous la présidence de Patrick Septier. Deux membres de la SHCB77 étaient présents.

Nous mettons à disposition des habitants de la commune le fruit de nos recherches par l'intermédiaire du journal municipal. En 2020 nous avons abordé les sujets suivants :

- Déclaration de grossesse et mortalité infantile au XVIIIe siècle
- Rixes « ordinaires » au Châtelet-en-Brie au XVIIIe siècle
- Des bombes au Châtelet ! (14 juin 1944)

Cette année, en plus de remercier Patricia et André pour la rédaction de ces deux pages très attendues du « Vivre au Village », « la SHCB77 raconte… » nous associons Claude Foucher pour son article sur les bombes.

.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

L'implication des membres de la SHCB77 dans le tri et la gestion des archives est continue. En effet pour des raisons notamment d'assurance, nous demandons aux bénévoles des archives communales d'adhérer à la SHCB77 en tant que membres.

2020 étant une année d'élection avec changement de maire, nous avons été impliqués dans le récolement des archives. Un état recensant tous les documents archivés ou en cours de traitement à la date des élections à été fait. Le procès verbal de ce récolement à été envoyé à la fin de l'année 2020.

Concernant notre site internet, il continue d'être enrichi d'articles. Ainsi en fin d'année, Jacky a publié quelques lignes sur le "pont-bascule" du château. D'autres thèmes seront abordés. Ils ne feront pas tous l'objet d'un développement sur le "Vivre au village

Offre d'emploi : nous recherchons des bénévoles passionnés d'histoire. Pas de compétences particulières exigées. Seule la volonté d'intégrer un groupe actif sera nécessaire.

Projets pour 2021

- La sortie du livre sur les rues et chemins ;
- Les journées du patrimoine ;
- La préparation du livre sur le château des Dames.

Voilà relatés les différents faits passés et à venir de notre association et qui constituent le rapport moral de l'année 2020.

Avant de conclure, n'oublions pas ceux qui nous ont quittés.

Jacqueline Charpentier
Georges Poisson
Christiane Bonnet

Nous avons une pensée émue pour ces trois membres, ces trois amis.

Merci de votre attention.

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2020

Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**465,44 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**17,50 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	129,47 €	Vente" jeu de cartes..."	- €
Autres fournitures	335,97 €	Vente livre "Notice historique..."	17,50 €
61 - Services extérieurs	**214,48 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	- €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	- €
Entretien et réparation	56,58 €	Vente "Aquarelles de mon village"	- €
Assurance	157,90 €	**74 - Subventions d'exploitation**	**1 200,00 €**
Documentation	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
62 - Autres services extérieurs	**854,72 €**	Region(s) :	- €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €	Département(s) :	200,00 €
Publicité, publication	- €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Déplacements, missions	779,26 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Services bancaires, autres	75,46 €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	Fonds européens :	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	L'agence de service et de paiement (ex- CNASEA)	- €
Autres impôts et taxes	- €	Autres établissements publics	- €
64 - Charges de personnel	**- €**	Aides privées	- €
Rémunérations des personnels	- €	**75 - Aures produits de gestion courante**	**1 590,00 €**
Charges sociales	- €	Divers	890,00 €
Autres charges de personnels	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	**- €**	**76 - Produits financiers**	**41,07 €**
66 - Charges financières	**- €**	**78 - Reprises sur amortissements et**	**- €**
67 -Charges exceptionnelles	**- €**		
68 - Dotation aux amortissements	**- €**		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**1 534,64 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**2 848,57 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
	- €		- €

Report bancaire antérieur : 7 609,87 €
Soit un résultat de 1 313,93 €, positif pour l'exercice
et un solde comptable au 31 décembre 2020 8 923,80 €, positif pour l'exercice
ou un solde de banque au 31 décembre 2020 8 923,80 €, correspondant au relevé bancaire

Date le 9 janvier 2021

Le Trésorier (Nom et signature)

PIPAUD Jean-Jacques

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

BUDGET 2021

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	**900,00 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**140,00 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	300,00 €	Vente" jeu de cartes ..."	20,00 €
Autres fournitures	600,00 €	Vente livre "Notice historique…"	40,00 €
61 - Services extérieurs	**160,00 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	10,00 €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	20,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente "Aquarelles de mon village"	50,00 €
Assurance	160,00 €	**74 - Subventions d'exploitation**	**450,00 €**
Documentation	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
62 - Autres services extérieurs	**8 136,84 €**	Région(s) :	- €
Matériel Informatique	700,00 €	Département(s) :	200,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	200,00 €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Publicité, publication	6 500,00 €	Commune(s) :	250,00 €
Déplacements, missions	180,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
Achat repas AG	500,00 €	Fonds européens :	- €
Services bancaires, autres	56,84 €	L'agence de service et de paiement (ex-	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	Autres établissements publics	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Aides privés	- €
Autres impôts et taxes	- €	**75 - Aures produits de gestion courante**	**1 956,84 €**
64 - Charges de personnel	**- €**	Produits divers	306,84 €
Rémunération des personnels	- €	Repas AG	1 000,00 €
Charges sociales	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	650,00 €
Autres charges de personnels	- €	**76 - Produits financiers**	**50,00 €**
65 - Autres charges de gestion courante	- €	**78 - Reprises sur amortissements et prov.**	**6 600,00 €**
66 - Charges financières	- €		
67 -Charges exceptionnelles	- €		
68 - Dotation aux amortissements	- €		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**9 196,84 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**9 196,84 €**

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Statuts ..... page 12

Annexe n° 2 :

Relevé d'identité bancaire ..... page 14

Annexe n° 3 :

Attestation d'assurance ..... page 15

Annexe n° 4 :

Avis d'insertion au Journal Officiel ..... page 17

Annexe n° 5 :

Déclaration à la préfecture ..... page 19

Annexe n° 6 :

Certificat d'inscription INSEE (SIREN) ..... page 20

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Statuts

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4 : membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;

- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;

- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5 : radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1er janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.

Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9 : ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;

- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;

- des subventions qui pourraient lui être accordées ;

- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association ; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11 : modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte

CR BRIE PICARDIE
LE CHATELET EN BRIE
Tel. 0160694398 **Fax.** 0160666445

30/01/2020
00560

Intitulé du compte

SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET
EN BRIE
SIEGE SOCIAL MAIRIE
PLACE DE L HOTEL DE VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18706	00000	18786006000	89

IBAN FR76 1870 6000 0018 7860 0600 089

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP887

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Assurance

SMACL ASSURANCES GROUPE VYV

> **Pour tout renseignement**
05 49 32 34 96
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et
vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Réf : 119582/F – G-FLON

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile
> Période du 01/01 au 31/12/2020

> Assuré :
SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE – RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F ; Contrat : n° 6010-0001

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

Tous dommages confondus :	6 115 000 €, dont :
- dommages matériels :	3 000 000 €
- locaux occasionnels d'activité :	300 000 €
- défense et recours :	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Fait à Niort, le 19 décembre 2019
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD
Directeur Marchés

page 1 / 1 - Attestation V1 (09/2014)

SMACL Assurances
smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SMACL ASSURANCES GROUPE VYV

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 96
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 - le vendredi de 08h30 à 17h00
asa@smacl.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Attestation d'assurance
Responsabilité générale

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

> Assuré : 119582/F - SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 77820 LE CHATELET EN BRIE

Au titre du contrat ASA Responsabilité civile N° 6010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **6 115 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment:

Garanties	Montants
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	300 000 €
Défense et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 17 décembre 2020
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD
Directeur Marchés

1 / 1

smacl.fr
SMACL Assurances
141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

127e année. – N° 43 Le numéro : 3,70 F 25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – *Un an :* France et outre-mer : **80 F** ; étranger : **167 F**
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990

JOURNAL OFFICIEL

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Standard : **(16-1) 40-58-75-00** *Service associations :* **(16-1) 40-58-75-96** ou **(16-1) 40-58-75-72** *Abonnements :* **(16-1) 40-58-78-78**

Smacl ASSURANCES
Assure ton ville, assure ton vie

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 90
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

Ref : 119582/F –

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile
> Période du 01/01 au 31/12/2018

> Assuré :
SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

sportives ; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). *Siège social :* chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1856 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **OZ' MUSIC.** *Objet :* promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. *Siège social :* mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1857 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.** *Objet :* recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. *Siège social :* mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1858 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES.** *Objet :* pratique de la chasse (groupe de chasseurs). *Siège social :* ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Etang. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1859 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT.** *Objet :* favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. *Siège social :* 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1860 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES PERSONNES AGEES D'OZOIR.** *Objet :* aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. *Siège social :* chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1861 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LA PALME AQUADEMIQUE DU LOING MORETAIN.** *Objet :* pratique de l'éducation physique et des sports ; développer et favoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. *Siège social :* mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1862 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORET.** *Objet :* développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. *Siège social :* chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1863 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **HUSKY !** *Objet :* promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. *Siège social :* chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1864 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES.** *Objet :* danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. *Siège social :* 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1865 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES ECURIES DE LA ROSIERE.** *Objet :* promouvoir le cheval et les activités équestres ; organiser des manifestations équestres. *Siège social :* chemin de la Rosière, 77220 Tournan-en-Brie. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1866 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **UNION AMICALE DES BRETONS D'ILE-DE-FRANCE.** *Objet :* réunir les Bretons de la région parisienne ; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. *Siège social :* 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1867 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CULTURE JEUNE.** *Objet :* promouvoir des activités culturelles et sportives ; développer un partenariat avec la ville de Melun. *Siège social :* maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1868 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **GENERATION AVENIR.** *Objet :* activité pédagogique. *Siège social :* lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1869 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.).** *Objet :* promouvoir le badminton ; projet de compétitions, tournois, loisirs ; animation au sein du village. *Siège social :* chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1870 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.).** *Objet :* mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectivité, le respect d'autrui. *Siège social :* mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1871 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS.** *Objet :* protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. *Siège social :* 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1872 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION MUNICIPALE JOUARRE FETES ET LOISIRS.** *Objet :* animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. *Siège social :* mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1873 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DES ELUS... MINES DU CŒUR.** *Objet :* créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. *Siège social :* mairie, 77410 Villevaudé. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1874 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS.** *Objet :* animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. *Siège social :* mairie, 77620 Egreville. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1875 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LE PONEY-CLUB DU BOIS.** *Objet :* faire pratiquer l'équitation (poneys et chevaux) sous toutes ses formes ; initier, former et perfectionner les cavaliers ; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants ; organiser des stages ; prendre en pension des poneys et des chevaux ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. *Siège social :* 44, rue des Courlus, 77690 Montigny-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1876 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION DE L'ECOLE OLIVIER-METRA.** *Objet :* coopérative scolaire. *Siège social :* école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. *Date de la déclaration :* 6 octobre 1995.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
Bureau 615
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex
01 64 41 58 00 matin

Le numéro W772000781 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W772000781

Ancienne référence de l'association : 0772010631

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de Seine et Marne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 février 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE

dont le siège social est situé : Mairie
77820 Le Châtelet-en-Brie

Décision(s) prise(s) le(s) : **10 février 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Melun, le 22 février 2018

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Philippe SIBEUD

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

INSEE
CHAMPAGNE ARDENNE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

003009 / 006017

SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE
77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Tél : 03 26 48 60 00
Fax : 03 26 48 61 15

A la date du 5 Février 2009

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	510 315 039
Identifiant SIRET du siège	510 315 039 00014
Désignation	SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/09/1995

Description de l'établissement concerné		
Identifiant SIRET	510 315 039 00014	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE 77820 LE CHATELET-EN-BRIE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/09/1995	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée	
Evénement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	29/09/1995
Référence : déclaration n°	D51776612374 Transmise par INSEE CHAMPAGNE ARDENNES

***IMPORTANT** : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).*

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de CHAMPAGNE ARDENNE 10 RUE EDOUARD MIGNOT 51079 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE